EST-IL OBLIGATOIRE DE SUIVRE UN MADHAB PARTICULIER ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Conseils & orientations



Est-il obligatoire de suivre un madhab particulier ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.




Télécharger | 1min 19

Question :
Elle dit dans son message : est-il obligatoire pour moi de suivre un madhab (école de jurisprudence) particulier ? Dois-je moi-même choisir ce madhab ou bien être comme mon père ou ma mère ? Mon père est hanbalite et ma mère hanafite, lequel des deux devons-nous suivre ?

Réponse :

Suivre un madhab n'est pas obligatoire, ni pour l'homme, ni pour la femme. Il n'est pas obligatoire qu'il soit hanbalite, malikite, chafi'ite, hanafite ou dhahiri. Non, ceci n'est pas obligatoire, ni pour l'homme, ni pour la femme, mais il est obligatoire pour tous de rechercher la vérité et d'observer les preuves légitimes.

Et s'il n'a pas connaissance de cela car il fait partie du commun des gens, qu'il interroge alors les gens de science dans son pays, qu'il interroge les gens de science connus. Il choisi ceux connus pour la piété, la droiture et l'éloignement du mal et les interroge sur les affaires de sa religion, car Allah a dit :

فَاسْأَلُوا أَهْلَ الذِّكْرِ إِن كُنتُمْ لاَ تَعْلَمُونَ

« **Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas.** » [an-nahl, 43].

L'ignorant interroge donc les gens de science puis lorsque les gens de science le renseignent, il met cela en pratique. Il convient également qu'il interroge le savant sur la preuve provenant de la parole d'Allah et de la parole de Son Messager (ﷺ), afin qu'il tire encore plus de profit.

Et si c'est un étudiant en science, ou que la femme est une étudiante en science, elle examine alors les preuves et consulte les livres des savants quant à la prière, l'aumône, le jeûne, les transactions, les règles liées aux menstrues, les règles liées aux lochies et autres. Elle consulte les livres et examine les preuves, puis elle s'accroche à ce qui lui paraît reposer sur la preuve et le suit.

Ceci est l'obligation qui incombe aux musulmans parmi les hommes et les femmes.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : binbaz.org.sa/noor/1696